

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

**BREVET D'ÉTAT
DU 1ER DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF**

Vu les pièces présentées par Monsieur DUFOUR Régis
né(e) le 14 Novembre 1960 à
justifiant que l'intéressé(e) a satisfait avec succès aux épreuves de :

- FORMATION COMMUNE :
(attestation de réussite délivrée le 13/06/87 par CAEN);
- FORMATION SPÉCIFIQUE (discipline sportive : PARACHUTISME)
(attestation de réussite délivrée le 21/10/88 par CREPS DE VOIRON (ISERE)).

LE BREVET D'ÉTAT DU 1ER DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF
De PARACHUTISME
est attribué en application de l'arrêté Ministériel du 8 Mai 1974
à Monsieur DUFOUR Régis

À Grenoble, le 6 Décembre 1988

Pour certification conforme :

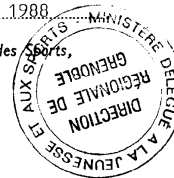
Le Titulaire,

Le Ministre chargé des Sports,

Le Directeur Régional

N° 3888669

R. PICOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

LE CERTIFICAT
DE LA QUALIFICATION COMPLÉMENTAIRE
"TANDEM"

AU BREVET D'ÉTAT

PARACHUTISME

est attribué en application de l'arrêté Ministériel du 31 JUILLET 2001

à Monsieur DUFOUR RÉGIS
né(e) le 14 NOVEMBRE 1960 à CAEN (CALVADOS)

N° Q-01.031.004

A Toulouse, le 31 JUILLET 2001

Le titulaire,

Le directeur régional de la jeunesse et des sports,

